

PROTOCOLES AU COLLEGE LES VIOLETTES



| | PAP | PPS |
|---|--|---|
| 1^{ère} demande (soumise aux bilans des professionnels de soin) | <p>→ la famille complète le document « 1^{ère} demande » et fait remplir la grille d'impact résiduel par les professionnels</p> <p>→ Le Professeur principal informe l'équipe pédagogique et complète la fiche « informations pédagogiques »</p> <p>→ La famille envoie les 3 documents à la secrétaire médicale de Gratentour</p> <p>→ Le dossier revient au secrétariat du collège et à la famille non signé par le médecin scolaire et non examiné</p> <p>→ les professeurs complètent la grille PAP</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A la signature du PAP par le Chef d'établissement consécutivement à la famille, le PAP est mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le PAP est mis à disposition sur Pronote</p> | <p>→ Quand la famille souhaite faire une demande de reconnaissance de handicap, l'équipe pédagogique renseigne un GEVASCO 1^{ère} demande et informe l'équipe de Direction et la référente de scolarité (Mme ZACCARIOTTO)</p> <p>→ la famille envoie le GEVASCO 1^{ère} demande, les bulletins, les bilans et le CERFA à la MDPH</p> <p>↳ Attente de la notification (qui peut prendre jusqu'à un an)</p> <p>→ une fois la notification reçue, le PPS est mis en œuvre à partir des préconisations du GEVASCO et en attente de la 1^{ère} ESS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le PPS est mis à disposition sur Pronote</p> |
| Renouvellement | <p>→ En début d'année, le PP rencontre la famille</p> <p>→ En fonction de l'avis des professionnels de santé, le PAP doit être modifié (besoin d'avoir les nouveaux bilans et une nouvelle grille d'impact) ou reconduit.</p> <p>→ Le PAP est modifié ou reconduit lors d'une rencontre entre le PP et la famille</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A la signature du PAP par le Chef d'établissement consécutivement à la famille, le PAP est mis en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le PAP est mis à disposition sur Pronote</p> <p>▲ En 3^{ème}, s'il n'y a pas l'avis du médecin dans le PAP il faut refaire le dossier au complet (suivre procédure 1^{ère} demande) pour obtenir les aménagements au DNB.</p> | <p>→ L'équipe pédagogique complète la GEVASCO envoyé par la référente de scolarité (environ un mois avant l'ESS)</p> <p>→ Une semaine avant la date de l'ESS, le collège renvoie le GEVASCO complété à la référente de scolarité</p> <p>↳ Le collège convoque l'ESS ; PP, parents, AESH, CPE, coordinatrice ULIS, équipe de Direction</p> <p>→ Après l'ESS, la famille transmet le GEVASCO à la MDPH avec les certificats et documents nécessaires, pour réévaluation.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le PPS est mis à disposition sur Pronote, la notification, si reçue sera intégré dans le dossier scolaire de l'élève.</p> |